

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 10 mars 2015	Dossier complet le 10 mars 2015	N° d'enregistrement 2015-001525

1. Intitulé du projet

Projet de lotissement "La Renardière" comportant 25 lots à vocation d'habitation

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Commune de JURIGNAC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale DECELLE Guy, maire de JURIGNAC

RCS / SIRET 2 1 1 6 0 1 7 5 2 0 0 0 1 7 Forme juridique 7210

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains Rubriques n°33 Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 mètres carrés.	Le projet entre dans cette rubrique uniquement parce que l'opération couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure à 5 hectares et inférieure à 10 hectares. En effet, le terrain d'assiette est d'une superficie de 52716m² étant entendu que la superficie du terrain à aménager est de 39 600 m² (3,96 hectares).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet soumis à la présente demande d'examen au cas par cas est un projet de lotissement.
Une demande de permis d'aménager déposé le 09/01/2015 est actuellement en cours d'instruction.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste en la viabilisation de 25 lots à vocation d'habitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Dans sa phase réalisation, le projet consiste en la mise en oeuvre des travaux de viabilisation des terrains à vocation d'habitation (bornage, amenées des réseaux, aménagement des accès), en la construction d'une voie nouvelle à sens unique de circulation (largeur : 3,00 mètres) en continuité du réseau viaire existant, en la réalisation de tous les aménagements connexes destinés à la gestion des eaux de ruissellement (noues et fossés), aux espaces publics (stationnement, sentier), à l'intégration paysagère de l'ensemble (dispositifs de plantation) et à l'installation des dispositifs techniques (réseaux d'eau et d'électricité, réseaux d'assainissement individuel regroupé).

Une fois conclues les opérations de réception des travaux, les lots seront mis en vente à la suite de quoi les acquéreurs auront l'obligation de déposer leur permis de construire afin de s'assurer de la conformité avec le Code de la Construction, le Code de l'Urbanisme, le Cahier des Charges et le Règlement de Lotissement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, aucun travaux n'est prévu hormis ceux nécessaires à la gestion usuel du lotissement (entretien des espaces verts, intervention en cas de problème sur les dispositifs techniques mis en place).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande de permis d'aménager déposé le 09/01/2015 est actuellement en cours d'instruction.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette de l'opération:	39 600 m ²
Nombre de lots:	25 unités
Superficie totale des lots constructibles:	28626 m ²
Linéaire de voirie:	645 ml
Nombre de stationnements publics:	8 places (2 groupes de 4)
Superficie des espaces verts:	22 155 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Renardière
16250 JURIGNAC

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 02' 09" 0 Lat. 45° 32' 15" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Sans objet

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Sans objet

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terres agricoles, taillis

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Carte communale approuvée le 25/05/2012 par délibération du Conseil Municipal.

Assiette du projet située en partie en zone U (constructible)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	FR 5400417 « la vallée du Né et ses principaux affluents » Distance d'éloignement: environ 3700 mètres Le site se situe dans le bassin versant de la Charente et non dans celui du Né. La Charente se situe à 7000 mètres.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet engendrera la consommation de 4 hectares à vocation d'espaces agricoles
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Les premières constructions prévues par le projet se situeront à environ 75 mètres des bâtiments de stockage des Ets PIVETEAU (dépôts de gaz combustibles liquéfiés et silos de stockage de céréales). Cette installation classée est soumise au régime de l'autorisation. Les premières constructions prévues par le projet se situeront à environ 75 mètres de la coopérative de distillation "La Jurignacaise" (stockage de gaz inflammables liquéfiés, production par distillation d'alcools, eaux de vie et liqueurs), préparation et conditionnement de vins, stockage d'alcools de bouche, eaux de vie et liqueurs. Cette installation classée est soumise au régime de l'enregistrement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Oui, par ceux afférants aux deux installations classées proches.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera la production d'effluents domestiques pris en charge par un système d'assainissement individuel regroupé. Les déchets domestiques non dangereux produits seront évacués par CALITOM via les plates-formes de stockage et de traitement.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le projet engendrera la consommation d'espaces agricoles de production (environ 4 hectares). Il entraînera aussi une évolution de l'environnement paysager des espaces bâtis proches. De la même manière, la construction d'une nouvelle voirie changera les habitudes de certains riverains (augmentation du flux de véhicule et évolution du sens de circulation (passage du double-sens au sens unique)).

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de lotissement de 25 lots à vocation d'habitation "La Renardière" doit être dispensé d'étude d'impact.

Si le terrain d'assiette du projet est de plus de 5 hectares (52 716 m²), les aménagements projetés ne portent que sur une superficie de l'ordre de 39 600m². Les surfaces résiduelles conserveront un usage naturel (maintien des boisements, installation d'une prairie).

Le projet se situe dans un environnement essentiellement urbain rendant conflictuel le maintien de terres agricoles en exploitation.

Le projet se trouve très éloigné des sites d'intérêt écologique faisant l'objet d'une protection administrative (Natura 2000) ou d'un inventaire (ZNIEFF). En outre, il se situe sur des espaces sans relations fonctionnelles avec eux.

Les écoulements superficiels seront mieux gérés (noues, fossés, bassins de rétention) qu'actuellement.

Le projet n'a aucune incidence sur le contexte paysager et patrimonial.

Les risques et nuisances rendues susceptibles par la présence d'installations classées sont pris en compte par le biais d'autres législations.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à **Jurignac**

le, **16/02/2015**

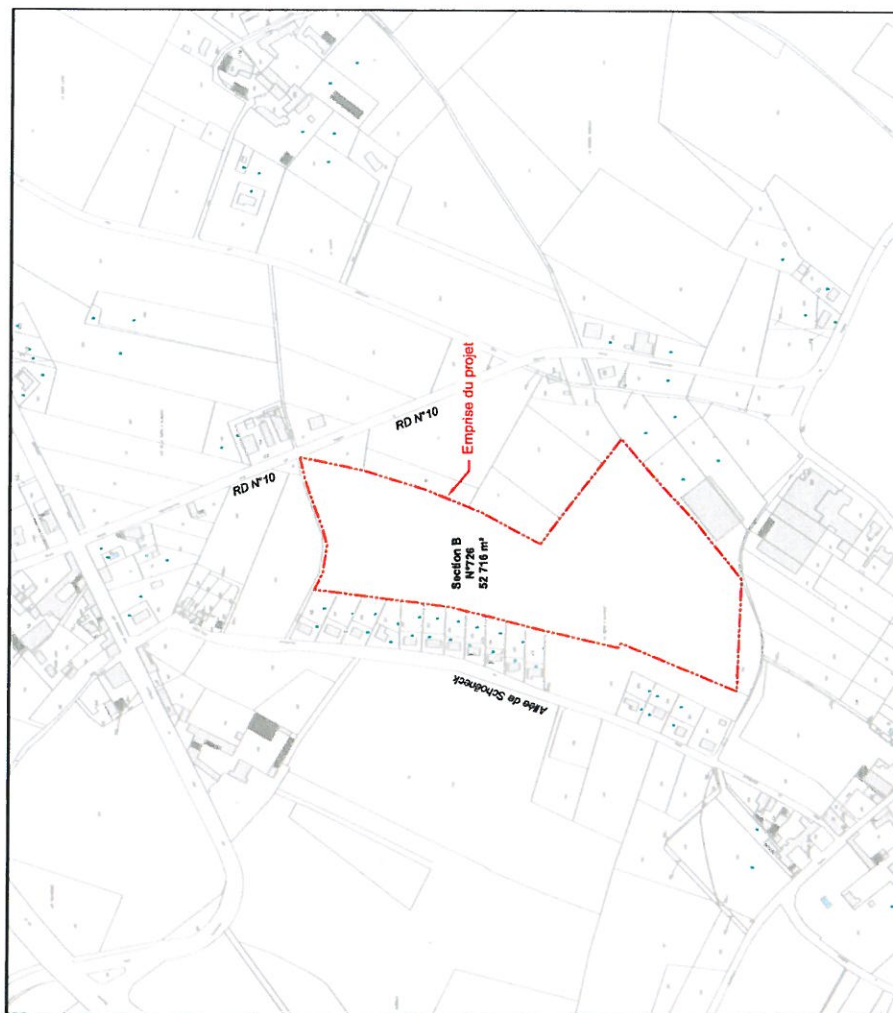
Signature



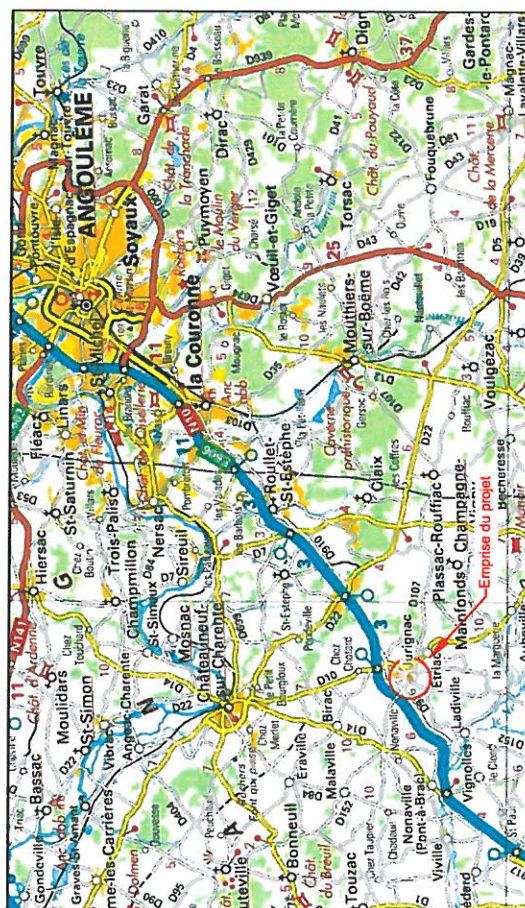
G. DECELLE

COMMUNE DE JURIGNAC (16) **Aménagement du quartier de "La Renardière"** **PA 1 - Plans de localisation**

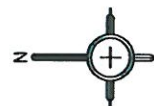
Plan d'extrait cadastral
 Echelle : 1/5 000



Plan de situation
 Echelle : 1/200 000



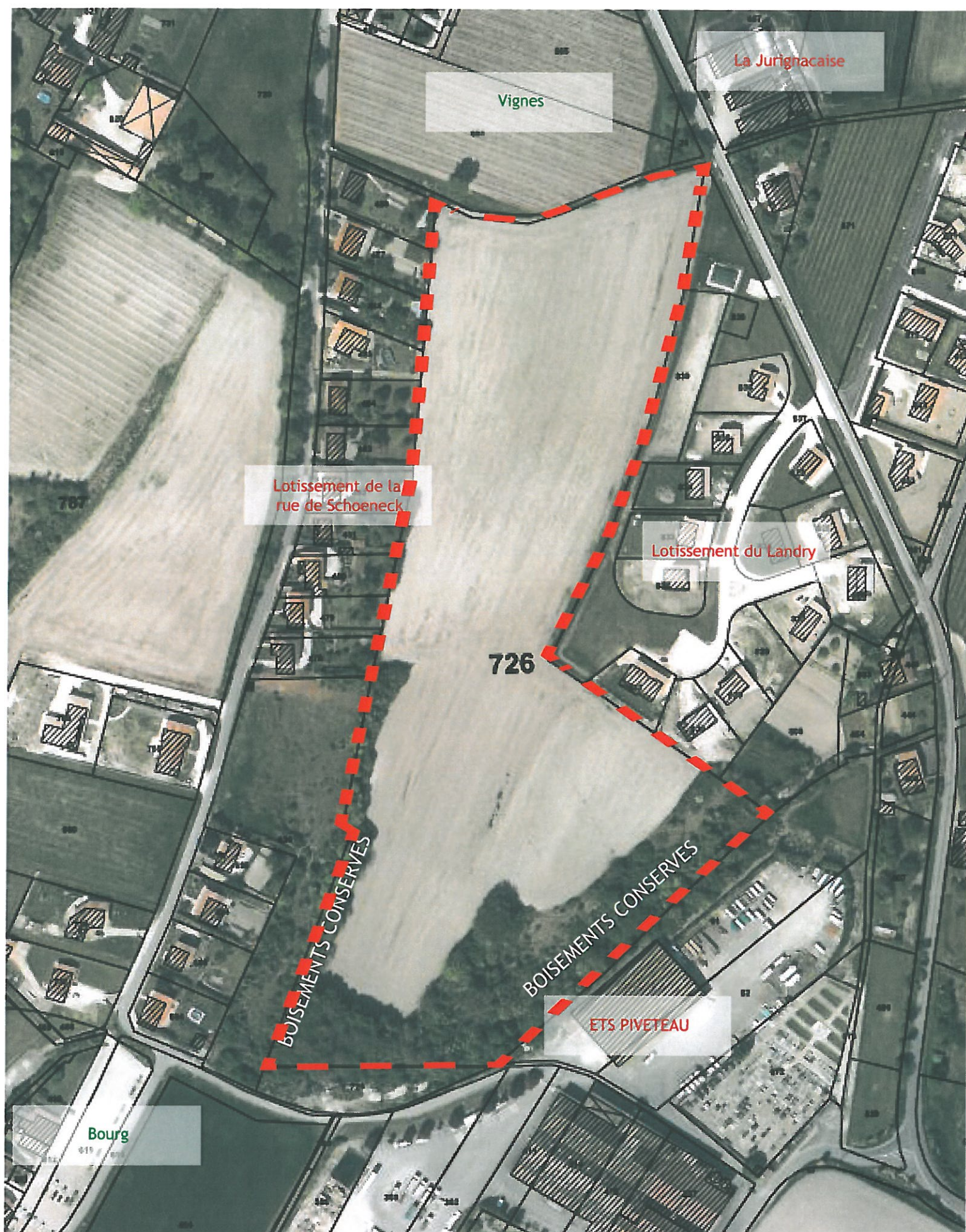
Détail du plan de situation
 Echelle : 1/25 000



Dessiné par : MN	OPQIBS
Le : 17.12.2013	Echelle : Voir Plans
Modifié le :	

1623_PA_Situa_V1.dwg

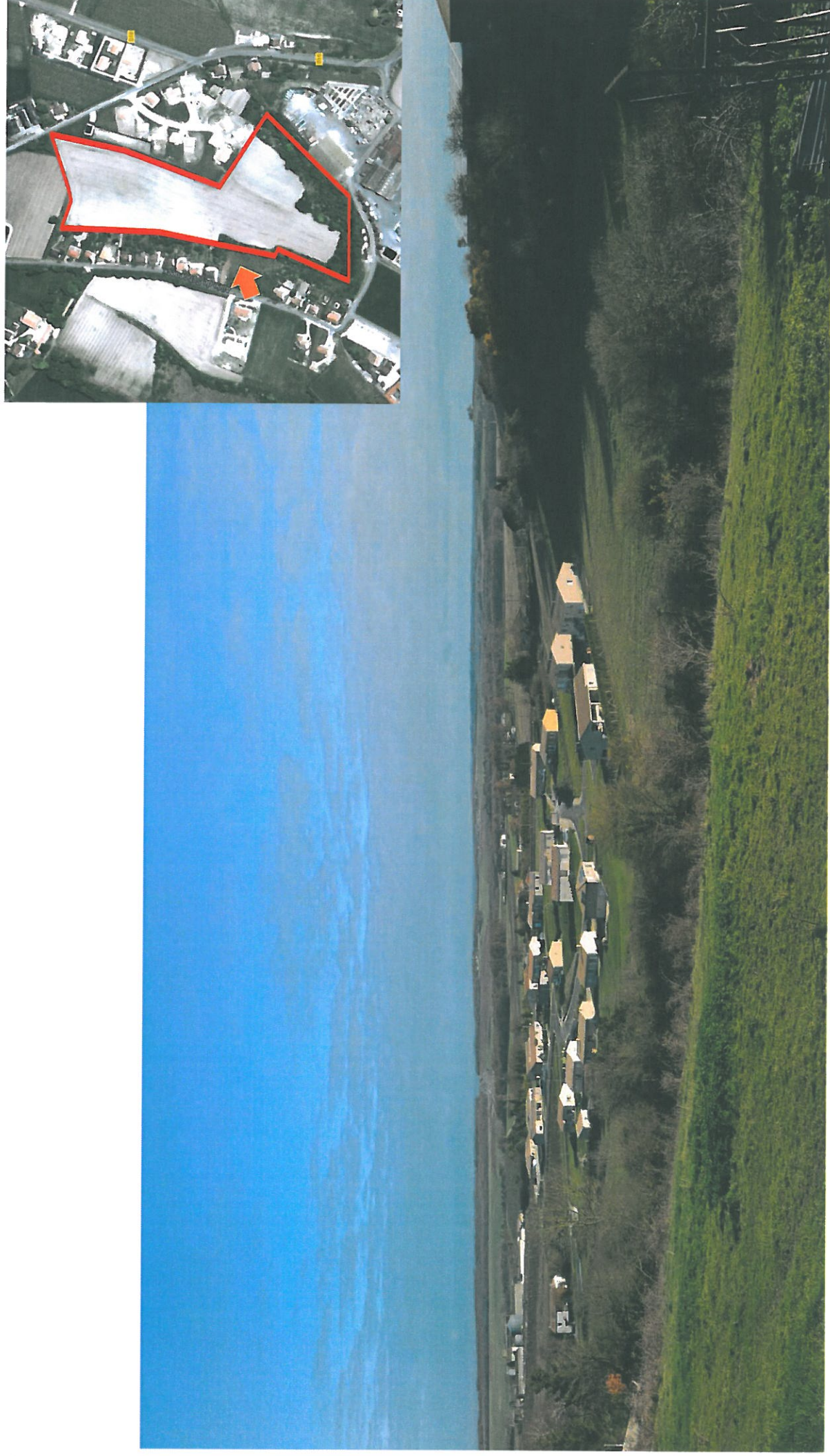
PLAN DES ABORDS



PA6 - Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche



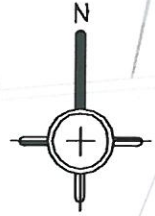
PA7 - Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain



JURIGNAC (16)

Quartier La Renardière

PA 9 - Plan parcellaire et simulation d'implantation du bâti



Dessiné par : MN

Le : 18.12.2014

Modifié le : 06.01.2015

Echelle :
1/2 000



1623_PA_VRD_V1.dwg